

Comment vous impliquer ?

=> Participer aux cafés paysage et aux ateliers organisés tout au long de la démarche

Les dates seront communiquées quelques semaines avant les événements sur le blog du Plan de Paysage et sur la page Facebook du Parc.

=> Participer à la réalisation d'un court métrage documentaire sur les paysages

La Télec d'Ici, télé citoyenne locale, accompagne les habitants, novices ou non, qui le souhaitent à la réalisation de films sur leurs paysages.



Vous pouvez prendre contact avec la Télec d'Ici au 06.81.42.56.51 ou à lateledici56@gmail.com

=> Participer aux outils de consultation mis en œuvre par le Parc

Questionnaires, contributions diverses, etc. seront proposés au fil des étapes et à retrouver sur le blog et sur Facebook.

=> S'organiser entre citoyens pour imaginer notre cadre de vie pour demain

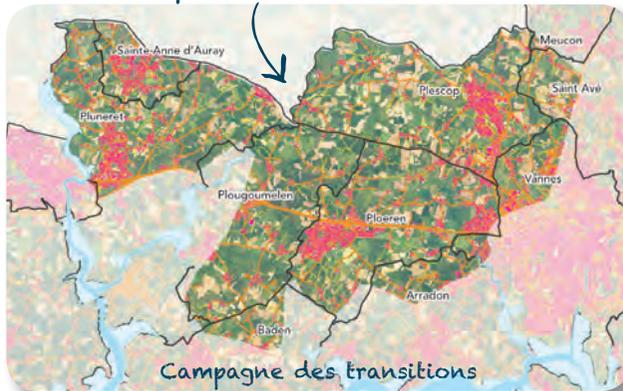
Au delà du Plan de Paysage, notre cadre de vie évolue et il ne tient qu'à nous de nous impliquer, par différents moyens, pour en assurer sa qualité !

Au fait, pourquoi participer ?

- Apporter ses connaissances mais également apprendre à mieux connaître son territoire !
- Contribuer à l'amélioration de son cadre de vie quotidien.
- Co-construire des projets locaux.

Le périmètre d'étude du Plan de Paysage

Le Plan de Paysage est porté par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan. Néanmoins, il ne comprend pas l'ensemble du territoire mais se concentre sur la partie rurale située entre Vannes et Auray appelée « Campagne des transitions » ...



Espace fragile, entre le Golfe et l'arrière pays, soumis à diverses pressions, la Campagne des transitions est caractérisée par un bocage de grande qualité.

Ces pressions rendent l'espace fragile et c'est pourquoi le Parc a choisi d'y élaborer un Plan de Paysage.

Renseignements utiles

La démarche du Plan de Paysage est présentée sur le site du Parc : www.golfe-morbihan.bzh

Pour tout renseignement ou question, vous pouvez nous contacter par téléphone au 02.97.62.36.26 ou par courriel à : morgane.dallic@golfe-morbihan.bzh

Pour suivre les actualités, rendez-vous sur le blog dédié : campagnedestransitions.wordpress.com



PLAN DE PAYSAGE

de la Campagne des transitions

GUIDE POUR LES HABITANTS



Arradon
Baden*
Meucon
Plescop
Ploeren

Plougoumelen*
Pluneret
Saint-Avé
Sainte-Anne-d'Auray
Vannes

Qu'est ce qu'on entend par « Paysage » ?



D'après la Convention européenne du Paysage, celui-ci désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et humains et de leurs interrelations. »

On retiendra que le paysage constitue tout ce qui s'offre à notre regard et qu'il est en perpétuelle évolution !

Le Plan de Paysage en résumé

Un moyen de prendre conscience de notre cadre de vie quotidien

+

Un outil opérationnel définissant des perspectives d'évolution concrètes

=

En somme, cela permet de concevoir des paysages de qualité pour le futur !

D'accord, et les habitants dans tout ça ?

« Nous, habitants, avons des attentes quant à la qualité de notre cadre de vie. »

Le Plan de Paysage se donne pour objectif d'inciter les habitants à exprimer ces attentes. Cette participation est garante de la réussite de la démarche.



Pour y parvenir, les habitants sont conviés à participer à des ateliers et des sorties où ils pourront échanger, donner leur avis sur ce qu'ils aiment et ce qu'ils n'aiment pas dans leurs paysages et concevoir ensemble les paysages de demain.

Les étapes

Le Plan de Paysage s'élabore en trois étapes :

1 - Un état des lieux : analyse des caractéristiques du paysage et des évolutions en cours. Cette étape permet de définir les enjeux en matière de paysage.

2 - Des objectifs de qualité : ce sont les grands principes qui vont définir les évolutions que nous souhaitons pour les paysages.

3 - Des actions concrètes : à programmer à court, moyen et long termes permettant de répondre aux objectifs fixés lors de l'étape précédente.

Les Plans de Paysage ailleurs

De nombreux Plans de Paysage ont été élaborés dans toute la France. Le Pays Ouest Creuse, qui a élaboré un Plan de Paysage en 2015, recommande 25 actions à mettre en œuvre sur son territoire. Parmi celles-ci, voici deux exemples :

- Requalifier les espaces publics des bourgs dans le cadre d'une étude globale et participative



esquisse d'aménagement d'un carrefour - Azerables (23) - atelier La Motrice

- Œuvrer pour une architecture contemporaine de qualité et cohérente avec le tissu urbanisé



projet d'habitat dans un centre ancien - La Roquebrou (15) atelier d'architectures Simon Teyssou

Vous serez invité tout au long de ces étapes à participer à la construction du projet !